

Votre mission devra s'intéresser à trois principaux enjeux.

En premier lieu, je souhaite disposer d'une approche historique du principe de la liberté tarifaire, de son encadrement via le conventionnement, et des pratiques de dépassements d'honoraires afin de comprendre les raisons qui ont conduit à leur mise en place et la logique qui a présidé à leur encadrement par les dispositifs existants. Il conviendra d'évaluer si ces raisons restent pertinentes dans le contexte actuel.

En deuxième lieu, en lien étroit avec l'observatoire conventionnel sur les pratiques tarifaires, vous vous attacherez à établir une évaluation des dépassements d'honoraires afin d'identifier leur montant global, en nombre et en coût, leur répartition selon différents critères tels que les spécialités, les territoires (géographiques, urbains/ruraux) ou encore le type d'établissement dans lesquels les médecins qui pratiquent ces dépassements exercent et en fonction du mode d'exercice. Vous chercherez à déterminer les catégories de patients les plus exposés aux dépassements d'honoraires dans leurs parcours de soins.

En troisième lieu, votre mission nous éclairera sur l'impact de ces pratiques sur la répartition territoriale des professionnels et l'accès aux soins des patients, en déterminant si les dépassements d'honoraires constituent un frein voire un facteur de renoncement aux soins pour certaines populations. Il s'agira également d'étudier l'impact de l'encadrement tarifaire sur les motivations des étudiants en médecine, leur choix de spécialité et de leur lieu d'exercice.

Au cours de votre mission je tiens à ce que vous veilliez à recueillir les analyses et positions des différentes parties prenantes, notamment les représentants de la CNAM, des complémentaires santé assureurs et mutuelles, des associations d'usagers et des organisations professionnelles des médecins.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Yannick NEUDER, ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins.

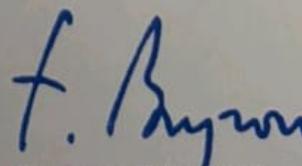
Vous réaliserez cette mission conjointement avec M. Jean-François ROUSSET, député.

Vous serez appuyé dans votre mission par un(e) inspecteur(rice) de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vos propositions, qui doivent se concentrer sur une déclinaison opérationnelle, sont attendues d'ici septembre 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



François BAYROU